



**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

**PÔLE RESSOURCES – SERVICE COMMANDE PUBLIQUE**

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ n°2021M025 :  
VÉRIFICATIONS ET CONTÔLES PÉRIODIQUES DES ÉQUIPEMENTS ET  
DES INSTALLATIONS DE LA DOMITIENNE – LOT 3 : VÉRIFICATION  
PÉRIODIQUE DES MACHINES ET ÉQUIPEMENTS**

**Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

**Vu** la délibération n° 22.120.1 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

**Vu** le projet d'avenant ci-annexé ;

**Considérant** que, dans le cadre des attributions lui ayant été déléguées par le Conseil communautaire, le Président est compétent pour signer les marchés publics passés en procédure adaptée, ainsi que tous les avenants, indépendamment de leur procédure de passation ;

**Considérant** que le Président a conclu le marché passé en procédure adaptée n° 2021M025 : Vérifications et contrôles périodiques des équipements et des installations de La Domitienne – Lot 3 : Vérification périodique des machines et équipements, le 20 décembre 2021 avec l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL SAS ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'ajouter aux prestations initialement prévues au marché les contrôles supplémentaires de :

- 2 pieds de levage à 10€ HT unitaire,
- 1 cric de levage à 8€ HT unitaire,
- 9 Elingues textile 3T à 3€ HT unitaire,
- 2 Manilles 3T à 3€ HT unitaire,
- 16 Portes / portails automatiques ou semi-automatique à 18€ HT unitaire,
- 4 Machines de travail (Compacteur à rouleau, compacteur à déchets) à 20€ HT unitaire ;

**Considérant** que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux sous forme de clause de réexamen, conformément à l'article L2194-1 et R2194-1 du Code de la commande publique ;

**Considérant** que le coût forfaitaire annuel du marché, qui s'élevait initialement à 671€ HT, passe à 1 100€ HT.

**I. APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au marché n°2021M025 - Vérifications et contrôles périodiques des équipements et des installations de La Domitienne – Lot 3 : Vérification périodique des machines et équipements - ci-annexé, à conclure avec le titulaire dudit marché.

**II. DÉCIDE** de signer l'avenant à intervenir.

**III. PRÉCISE** que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné, au chapitre prévu à cet effet.

**IV. RENDRA COMPTE** de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

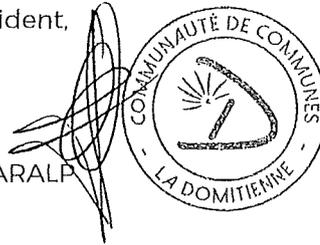
**VI. CHARGE** le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le **12 AOUT 2024**

**Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,**

Le Président,

Alain CARALP



Décision transmise au représentant de l'Etat le **14 AOUT 2024**

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **14 AOUT 2024**

Décision présentée au Conseil communautaire du



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS AVENANT N° 1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes La Domitienne  
Représentant : le Président  
Adresse : Hôtel de Communauté - 1 avenue de l'Europe - 34370 Maureilhan  
Téléphone : 04 67 90 40 90 - Télécopie : 04 67 90 40 99  
Contact : Service des Marchés publics, des Affaires juridiques et de la Vie des assemblées  
Site internet : <http://www.ladomitienne.com>  
Profil acheteur : <http://ladomitienne.e-marchespublics.com>

### B - Identification du titulaire du marché public

DEKRA INDUSTRIAL SAS  
Le Millénaire  
725, rue Louis Lépine  
34 000 MONTPELLIER

### C - Objet du marché public

#### ■ Objet du marché public:

Marché n°2021M025  
Vérifications et contrôles périodiques des équipements et des installations de la domitienne - lot 3 :  
Vérification périodique des machines et équipements

#### ■ Date de la notification du marché public : 21/12/2021

■ Durée d'exécution du marché public: 12 mois renouvelable tacitement trois fois un an, sans pouvoir dépasser la durée maximale de quatre ans.

#### ■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 671 €
- Montant TTC : 805,20 €

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Des modifications sont à opérer sur les prestations prévues initialement au marché. En effet, conformément à l'article R. 2194-1 du code de la commande publique, la clause de réexamen de l'article 13 du CCAP prévoyait des « modifications des sites : ajout ou retrait de site(s) concerné(s) par les prestations » et des « évolutions réglementaires amenant des modifications sur les prestations à réaliser ».

Ainsi, la DPGF prévoyait notamment le contrôle de :

- 10 pieds de levage à 10 € HT unitaire
- 1 crique de levage à 8 € HT unitaire
- 2 Elingues textile 3T à 3 € HT unitaire
- 2 Manilles 3T à 3 € HT unitaire
- 22 Portes / portails automatiques ou semi-automatique à 18 € HT unitaire
- 4 Machines de travail (Compacteur à rouleau, compacteur à déchets) à 20 € HT unitaire

Il y a lieu d'ajouter à compter du 01/01/2022 :

- 2 pieds de levage à 10 € HT unitaire
- 1 crique de levage à 8 € HT unitaire
- 9 Elingues textile 3T à 3 € HT unitaire
- 2 Manilles 3T à 3 € HT unitaire
- 16 Portes / portails automatiques ou semi-automatique à 18 € HT unitaire
- 4 Machines de travail (Compacteur à rouleau, compacteur à déchets) à 20 € HT unitaire

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 429 €
- Montant TTC : 514,80

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 100 €
- Montant TTC : 1 320 €

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Pour l'Etat et ses établissements :  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Le Président,  
Alain CARALP